

GUIDE PRATIQUE

Consortium Erasmus+
« Campus des métiers et des qualifications »
Patrimoines, Métiers d'Art et Tourisme &
CosmetoPharma



Région académique Centre-Val de Loire



I. CONSORTIUM ERASMUS + « CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS »

Objectifs et enjeux

L'objectif du consortium Erasmus + « Campus des métiers et des qualifications » est de réunir les établissements de formation des Campus d'excellence Patrimoines, Métiers d'Art et Tourisme (PatMAT) et CosmetoPharma dans le but de :

- Créer une communauté d'établissements autour de secteurs clefs sur le territoire régional ;
- Enrichir l'expérience internationale des élèves et formateurs dans les structures partenaires du consortium ;
- Acculturer les bénéficiaires de mobilités aux nouveaux process dans leur filière par un échange de bonnes pratiques.

L'enjeu du projet, pour le territoire régional, est de développer les compétences des formateurs et des jeunes professionnels par une ouverture sur l'espace européen. À l'avenir, ces derniers devront être capables de travailler avec des publics étrangers, de les accueillir, de se déplacer dans d'autres pays et de travailler dans des contextes étrangers variés.

Le consortium Erasmus + « Campus des métiers et des qualifications » est le fruit d'une politique académique volontariste qui vise l'excellence de la voie professionnelle et le rayonnement sur l'ensemble des publics, y compris sur ceux qui ne participeront pas aux mobilités, qu'ils soient formateurs ou apprentis. En outre, il ambitionne à long terme de construire des partenariats stratégiques et durables avec les homologues européens des Campus des métiers et des qualifications d'excellence du Centre-Val de Loire au service des formations professionnelles issues de leur périmètre, de leurs apprenants et équipes pédagogiques.

Si la Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération et le Groupement d'Intérêt Public Formation Tout au Long de la Vie – Insertion Professionnelle pilotent ce projet et assurent le lien avec l'Agence nationale Erasmus+ ; **les Campus des métiers et des qualifications d'excellence Patrimoines, Métiers d'Art et Tourisme et CosmetoPharma contribuent à la montée en puissance des mobilités et à de nouveaux projets d'envergure pour les établissements de leur périmètre.**

DURÉE DU PROJET – 2 ANS
(DU 31/12/2020 AU 30/12/2022)

- 51 mobilités élèves pour la réalisation de leur PFMP (sur une base de 4 semaines de mobilité) ;
- 27 mobilités accompagnateurs (installation et/ou évaluation des élèves) ;
- 59 mobilités du personnel (sur la base d'une semaine de mobilité).

II. DÉMARCHES

◀▶ Je souhaite faire une demande de mobilités pour mon établissement dans le cadre du consortium Erasmus + « Campus des métiers et des qualifications »

AVANT LA MOBILITÉ

Après m'être assuré que mon établissement a bien intégré le consortium Erasmus+ des « Campus des métiers et des qualifications » :

0 Je crée un **groupe projet au sein de mon établissement** (enseignant, direction, gestionnaire-comptable) afin notamment de s'accorder sur les process internes à l'établissement.

1 Je vérifie que le projet développé relève des filières des « **Campus des métiers et des qualifications** » et **j'informe les équipes opérationnelles du/des Campus** concerné-s de mon projet.

2 Je **contacte le GIP FTLV-IP** à l'adresse erasmus@ac-orleans-tours.fr ou au 02 38 83 48 39/49.

3 **Je mets à jour mon OID ERASMUS+** (si je n'en ai pas, j'en crée un).
 *En cas de perte des identifiants du compte OID, ne pas créer de nouvel OID pour l'établissement mais contacter le GIP FTLV-IP qui vous accompagnera.*

4 **Je travaille au pré-conventionnement EPLE** : préparation du tableau des mobilités prévisionnelles (nombre, durée, destination, filière, etc.) et envoi au GIP FTLV-IP et au-x Campus concerné-s.

5 **J'engage le conventionnement EPLE/GIP FTLV-IP** : répartition du nombre de bourses et signature des conventions GIP FTLV-IP /EPLE définissant les obligations et rôles de chaque partie.

6 Pour chaque flux de mobilité, **je sélectionne les participants et les prépare à la mobilité.**

7 Je **réalise la demande de bourses auprès du GIP FTLV-IP 1 mois avant le départ** (à préciser : nom des participants, nombre de bourses, durée, destinations et option choisie concernant le soutien financier) et suis les étapes du mode opératoire fourni par le GIP FTLV-IP (Annexe 1).

PENDANT LA MOBILITÉ

8 **Le bénéficiaire fait signer son attestation de présence à l'organisme d'accueil** (ainsi que le kit de mobilité et la convention de stage s'ils n'étaient pas signés avant le départ). **L'élève/l'accompagnateur récupère toutes les pièces justificatives de la mobilité** : kit cosigné, attestation de présence, convention de stage, justificatifs de transport, etc.).



Sur l'attestation, indiquer les dates réelles d'activité entreprises du 1^{er} au dernier jour.

- 9** Tout au long du projet, je n'hésite pas à communiquer (page web dédiée, réseaux sociaux, etc.).

AU RETOUR DE LA MOBILITÉ

- 10** Je suis le mode opératoire fourni par le GIP FTLV-IP (Annexe 1) et réalise un bilan des mobilités et je l'envoie aux référents du Campus concerné et au GIP FTLV-IP.
- 11** Je veille à garder tous les éléments justificatifs listés communiqués par le GIP FTLV-IP.



FOIRE AUX QUESTIONS

- **Je suis déjà membre d'un consortium Erasmus+ de la région académique Orléans-Tours, puis-je intégrer le consortium CMQ ?**
Oui (sous réserve de ne pas avoir plus d'une autre participation à un consortium ou projet propre dans le domaine concerné)
- **A qui dois-je m'adresser si je veux déposer une demande de mobilités dans le cadre du consortium CMQ ?**
Au GIP FTLV-IP (erasmus@ac-orleans-tours.fr)
- **Je souhaite créer mon code OID ou le mettre à jour (numéro d'enregistrement unique qui remplace le code PIC), quelle est la procédure ?**
Je consulte le [guide OID](#)
- **Où puis-je trouver les documents supports pour faciliter la mise en œuvre du projet au sein de mon établissement pour trouver des partenaires, etc. ?**
 - Formations eTwinning :
[Utilisation d'eTwinning dans les projets Erasmus +](#)
[Se former sur eTwinning France](#)
 - [School Education Gateway](#)
 - [Infographie](#) des outils au service des projets Erasmus+

Pour de plus amples informations sur le projet et le programme Erasmus+,
je peux consulter le [guide du programme Erasmus+ 2021](#)

III. CONTACTS

◀▶ Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération (DAREIC)

E-mail : dareic@ac-orleans-tours.fr
nicolas.montlivet@ac-orleans-tours.fr

Tél. : 02 38 79 46 62

Page internet : https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie_action_educative/europe_et_international/

DANS QUELLE(S) SITUATION(S) ?

Je contacte la DAREIC pour des questions d'ordre pédagogique, stratégique, de coopération. En lien avec les Campus des métiers et des qualifications, elle peut m'assister dans la recherche ou la mise en relation avec des partenaires étrangers dans le cadre de ce consortium Erasmus+.

La DAREIC est une délégation du Rectorat dont la mission est de faciliter au niveau académique le développement de la politique internationale du Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports ainsi que la création et la mise en place de projets de coopération bi- et multilatéraux dans les sphères de la coopération européenne, de l'éducation au développement ou de la francophonie.

Son rôle et ses missions s'inscrivent dans le cadre de la politique et de la stratégie internationale académique : rôle d'expert dans la conception et la conduite de tous projets de coopération internationale, d'information et de communication, de représentation rectorale, de coordonnateur et d'animateur du réseau des acteurs impliqués dans la réalisation de l'ouverture internationale de l'académie, d'évaluateur, enfin, des objectifs et des actions fixés par le recteur chaque année. La DAREIC assure la cohérence entre les objectifs nationaux, les particularités académiques et la pratique des établissements.

◀▶ Groupement d'Intérêt Public Formation Tout au Long de la Vie – Insertion Professionnelle (GIP FTLV-IP)

E-mail : erasmus@ac-orleans-tours.fr
 Tél. : 02 38 83 48 39-49

DANS QUELLE(S) SITUATION(S) ?

Je m'adresse au GIP FTLV-IP pour les questions administratives, financière, de conformité.

Le GIP FTLV-IP est une structure juridique autonome composée de l'Etat, représenté par le recteur de la région académique, et des 3 Greta de la région académique. Il permet à ses membres de mettre en commun des moyens pour la mise en œuvre de missions d'intérêt général :

- Assurer des fonctions "supports" nécessaires à la mise en œuvre du projet académique ;
- Coordonner des réponses et animer la mise en œuvre et le suivi de prestations sur le marché de la formation continue des adultes ;
- Assurer la gestion administrative et financière de prestations pour le compte du Rectorat ;
- Gérer le suivi administratif et financier du CFA académique.

◀▶ Campus des métiers et des qualifications d'excellence (CMQ-e)

DANS QUELLE(S) SITUATION(S) ?

Pour la recherche de nouveaux partenaires internationaux et le déploiement de projets sur les filières d'excellence Patrimoines, Métiers d'Art et Tourisme et CosmetoPharma, je peux m'adresser à mon Campus des Métiers et des Qualifications.

Le label national « Campus des métiers et des qualifications » permet d'identifier, sur un territoire donné, un réseau d'acteurs multiples qui interviennent en partenariat pour accompagner le développement de filières et de secteurs d'activité spécifiques correspondant à un enjeu économique national ou régional.

En 2018, une nouvelle génération de Campus a vu le jour : les Campus d'excellence. Ces derniers se distinguent des « Campus des métiers et des qualifications » par des enjeux d'innovation pédagogique, d'attractivité territoriale, de rayonnement des filières stratégiques françaises à l'international, mais également par l'implication de la recherche ou encore de partenariats européens et internationaux propres.

En France, il existe aujourd'hui une centaine de Campus des métiers et des qualifications dans 12 filières d'avenir : aéronautique, énergies, matériaux, chimie et biotechnologies, tourisme... Une quarantaine de ces Campus sont aujourd'hui labellisés « excellence », parmi lesquels figure les 2 Campus du Centre-Val de Loire.

Ces Campus ont pour missions de :

- Accroître l'attractivité des formations ;
- Apporter une réponse à l'enjeu national de préservation et de renouvellement des métiers ;
- Répondre aux besoins des entreprises en matière de compétences ;
- Contribuer à l'attractivité territoriale du Centre-Val de Loire.

LE CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS D'EXCELLENCE PATRIMOINES, MÉTIERS D'ART ET TOURISME (PatMAT)

Directrice opérationnelle : Livia AVALTRONI - **Cheffe de projet :** Charlotte FUCHS

E-mail : campus-parmat@univ-tours.fr – **Tél. :** 02 47 36 79 24-25

Le Campus d'excellence Patrimoines, Métiers d'Art et Tourisme (PatMAT) rassemble des établissements de formation, des entreprises, des collectivités ou encore des organisations professionnelles autour des filières liées à l'art de vivre et aux savoir-faire en Centre-Val de Loire.

Mon établissement relève du Campus PatMAT s'il propose une ou plusieurs formations dans les domaines suivants :

- Restauration du patrimoine ;
- Métiers d'art ;
- Maroquinerie ;
- Tourisme ;
- Hôtellerie-Restauration ;
- Alimentation ;
- Paysage.

LE CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS D'EXCELLENCE COSMETOPHARMA

Directrice opérationnelle : Emmanuelle PERCHERON

E-mail : emmanuelle.percheron@univ-orleans.fr – **Tél. :** 07 50 18 12 93

Le Campus d'excellence CosmetoPharma rassemble des établissements de formation, des entreprises, des collectivités ou encore des organisations professionnelles autour des filières liées aux industries cosmétiques et pharmaceutiques.

Mon établissement relève du Campus CosmetoPharma s'il propose une ou plusieurs formations dans les domaines suivants :

- Maintenance industrielle ;
- Production industrielle ;
- Sciences et Techniques de laboratoire ;
- Analyses chimiques, biologiques et biotechnologiques ;
- R&D et Formulation ;
- Logistique.

ANNEXE 1

PROCESS DANS LE CADRE DE MOBILITÉS ÉLÈVES

◀▶ Liste des pièces à fournir au GIP FTLV-IP

AVANT LE CONVENTIONNEMENT AVEC L'EPLÉ

- Tableau prévisionnel des mobilités

DURANT LA CONVENTION

- RIB de l'établissement (informer le GIP FTLV-IP de toute modification qui pourrait avoir lieu durant la période de conventionnement)
- 3 exemplaires originaux de la convention bipartite GIP FTLV-IP/Etablissement signés
- Produire pour le 30 avril de l'année N un rapport intermédiaire (du réalisé et du prévisionnel au 15 mai année N)
- Produire un rapport final pour le 31 mai de l'année N+1, délai de rigueur

UN MOIS AU PLUS TARD AVANT CHAQUE MOBILITÉ

- Document « demande de bourse » (liste nominative des participants, lieu de mobilité, période de mobilité, montant de la bourse, choix d'option du kit mobilité, etc.) signé par le chef d'établissement
- Certificats de scolarité avec INE pour chaque élève bénéficiaire
- Kits mobilité des bénéficiaires cosignés (par l'établissement et le bénéficiaire)
- Lettres de mission pour les accompagnateurs
- Fiche de renseignement individuel des bénéficiaires (élèves et accompagnateurs)
- S'assurer que les élèves aient réalisé le 1^{er} test de positionnement OLS
- Préparation linguistique et culturelle du bénéficiaire
- Si le dossier est complet, versement de 80% des demandes des bourses

UN MOIS AU PLUS TARD APRÈS LE RETOUR POUR CHAQUE MOBILITÉ

- Attestation de présence en stage Erasmus+ pour chaque bénéficiaire
- Kits mobilité des bénéficiaires cosignés (établissement d'envoi, bénéficiaire, établissement d'accueil)
- Exemplaire des conventions de stage avec les entreprises d'accueil et les bénéficiaires dûment signées
- Justificatifs de transport des élèves et accompagnateurs (bus, train, avion, etc.)
- Ordres de missions et état de frais des accompagnateurs
- Bilan financier avec la liste des mandats
- S'assurer que les élèves aient répondu au questionnaire de retour de mobilité (Mobility Tool)
- S'assurer que les élèves aient réalisé le 2^{ème} test de positionnement OLS
- Si le dossier est complet, versement du solde

NB : une partie des pièces probantes pour l'Agence Erasmus+ sont communes avec les pièces exigées par l'agent comptable, mais pas toutes. Il convient de définir avec le groupe projet de l'EPLÉ les pièces administratives et comptables nécessaires pour la gestion des mobilités de votre établissement.

